

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AOÛT 2016

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, INCAGARAY René, PRIBAT André, ELICABE Yves, UTHURRY Dominique, GARCIA Patrice, PARADIS Sébastien, ELICABE Nicolas, IRIART Otxanda (Procuration à Jean Pierre IRIART)

Absents excusés: Aurélie SOLANILLE, Hélène IRIART

Secrétaire de séance : Dominique UTHURRY

PRÊT RELAIS

Le Maire rappelle la délibération du 03 Juin dernier l'autorisant à consulter les établissements de crédits en vue de solliciter un prêt relais à réaliser en 2016 pour financer, en attente des subventions à rentrer, les investissements en cours de réalisation : salle communale et aménagement espaces publics, il donne lecture au conseil municipal des propositions des banques

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse d'Epargne, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser le prêt relais auprès *de la Caisse d'Epargne*

Montant :	200.000€
Taux fixe annuel :	0,41 %
Durée :	24 mois
Mode d'amortissement :	in fine
Périodicité des échéances :	échéance unique
Remboursement anticipé :	total ou partiel, a toute date, moyennant un préavis contractuel sans indemnité.

- **ACCEPTE** les frais de commission d'engagement pour la somme *de 250€*
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités nécessaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

CONVENTION COMMUNE / CENTRE DE GESTION

Le Maire rappelle au conseil que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de Gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, ce dernier a dernièrement fait parvenir un projet de convention.

Le Maire précise que cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de retenir les attributions respectives de la collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.

DIVERS

➤ **Assainissement**

Dans le cadre de l'étude sur le nouveau schéma d'assainissement, le bureau d'études SCE va procéder aux mesures en nappe basse courant septembre

➤ **Déchets**

Le point d'apport volontaire (PAV) situé à la sortie d'Abense vers Lichans dégage une odeur insupportable. A signaler à la communauté de communes pour nettoyage et désinfection ;

Par ailleurs, à la première quinzaine d'août, il a été constaté un afflux de sacs de déchets déposés autour des PAV. Soit les installations ne marchaient pas, soit elles étaient très rapidement remplies. Ceci étant sans doute la conséquence de la forte affluence de touristes constatée à cette période.

Si les locaux ont, dans leur très grande majorité, assimilé le fonctionnement de ces PAV, il reste un travail important de communication à faire vers les visiteurs. Le Maire précise qu'un bilan complet sera effectué par la communauté de communes à l'automne et qui sera suivi, très certainement, d'actions correctives afin de limiter au maximum les nuisances constatées.

➤ **Branchement AEP Butturini**

Le Maire informe le conseil municipal que les Confitures de Haute Soule se trouvent confrontées à un problème de manque de débit d'eau dans leur processus de fabrication. En effet, la conduite existante ne fournit pas un volume suffisant et avec une pression trop faible.

Une proposition sera faite par le Syndicat d'Eau Potable afin de remédier à cela.

➤ **Chemin Saiheskobürüa**

Chantier à organiser pour combler les trous. Pour ce faire, il faudra utiliser le reliquat des enrobés raclés au niveau du chantier de la place d'Alos et stockés au parking de la bâche à incendie.